

15 FEV. 2022



SYND. CAT. INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 3 février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 28 janvier 2022.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, ~~Isabelle DENIZON-ZAWIEJA~~, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY (en visioconférence¹), Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE (en visioconférence), Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE (en visioconférence), ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, Thierry GIADZ, ~~Philippe GOLINVAL~~, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIEZ~~, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, ~~Dominique SAVARY~~, ~~Jean-Marie TONDEUR~~, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Éric WARMOES~~, ~~Francis WOJTOWICZ~~, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT (en visioconférence)
Madame Christelle GOSSET
Madame Véronique LEROY
Monsieur José DUBRULLE

Liste des délégués absents avant donné pouvoir :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Jean-Marie TONDEUR donne pouvoir à Madame Annie AVÉ-DELATTRE

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Laurent DEPAGNE
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY

¹ Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Dominique SAVARY
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Xavier JOUANIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2022_02_02

Objet : Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative du Service Public Local de Transport au cours de l'année 2021

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1413-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV n°D2020_10_04 du 26 octobre 2020, transmise au Contrôle de Légalité le 6 novembre 2020 et portant sur la création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport et la désignation des membres de cette dernière,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains du Valenciennois établie le 17 décembre 2015 entre le SIMOUV et la société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT,

Vu le procès-verbal de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport en date du 13 octobre 2021,

15 FEV. 2022

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération en date du 26 octobre 2020, le Comité Syndical a décidé d'approuver la création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) et de désigner les membres de cette dernière comme suit :

- En qualité de représentants du SIMOUV :

Membres titulaires		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
DUFOUR-LEFORT	Régis	Valenciennes Métropole
RYCKELYNCK	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard	La Porte du Hainaut
COMYN	Jean-Paul	La Porte du Hainaut

Membres suppléants		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
GIADZ	Thierry	Valenciennes Métropole
BERRIER	Jean-Roger	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
WARMOES	Eric	La Porte du Hainaut

- En qualité de représentants d'associations locales :

- o 1 représentant de la Fédération Nationale des Usagers de Transports ;
- o 1 représentant du Collectif Handicap & Accessibilité pour Tous ;
- o 1 représentant de l'association Droit au Vélo ;
- o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Valenciennes ;
- o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Denain.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission, présidée par Monsieur le Président du SIMOUV, a notamment pour rôle :

- d'examiner chaque année le rapport établi par le délégataire de service public, qui vise à retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de service public et à permettre une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;
- d'émettre un avis sur tout projet de délégation de service public.

Dans ce cadre, les dispositions susmentionnées prévoient également que : « *Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

Il ressort ainsi que la CCSPLT s'est réunie le 13 octobre 2021 afin d'examiner le rapport du délégataire du réseau, à savoir la société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT, pour l'exercice 2020.

L'avis émis par cette dernière ainsi que les documents présentés figurent au travers du procès-verbal repris en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la CCSPLT au cours de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative du Service Public Local de Transport au cours de l'année 2021.

Fait et délibéré en séance

Le 3 février 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

SIMOUV
Le Président du **SIMOUV**
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
T. Guy MARCHANTE
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.